



DOSSIER DE PRESSE

Le Foin de Crau AOP : le seul fourrage
sous Appellation d'Origine Protégée.
Histoire d'une **exception...**



Plus de 4 siècles
de savoir-faire
pour un foin
d'exception
qui offre
une richesse
floristique
unique.



Le Foin de Crau est produit dans les prairies naturelles et permanentes de la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône, France).

Un terroir singulier né du génie humain. Un patrimoine unique créé au fil des siècles en transformant une steppe aride en une oasis agricole, riche d'une biodiversité exceptionnelle.

Héritiers d'un savoir-faire ancestral, les 300 producteurs de Foin de Crau pratiquent trois coupes dans l'année, chacune présentant de réelles spécificités. Le Foin de Crau est composé d'une vingtaine d'espèces fourragères naturelles qui se développent grâce à une eau de bonne qualité, riche en minéraux, acheminée par la Durance directement des Alpes, alimentant les prairies via un jeu de canaux initié dès le XVIe siècle par Adam de Craonne.

Grâce à cette irrigation gravitaire, à la persévérance des hommes, au climat provençal qui favorise un séchage rapide et préserve les valeurs nutritives, le Foin de Crau a été consacré par un label de qualité en 1948 et une AOC en 1997 (devenue AOP). Identifiable par sa ficelle rouge et blanche, il est aujourd'hui le foin le plus réputé au monde.

Il nourrit des animaux qui en raffolent !



SOMMAIRE

→ 4

La Crau : un terroir singulier

→ 5

Le Foin de Crau AOP

- Les chiffres clés
- Une origine ancienne
- L'aire d'appellation
- La richesse des prairies
- Un savoir-faire ancestral
- Un fourrage d'excellence
- L'irrigation gravitaire

→ 8

Un écosystème vertueux

→ 11

→ 13

→ 20

→ 24

Contact presse/Photos

Découvrir le site ...



La Crau : un terroir singulier

La Crau ou plaine de la Crau est un paléo-delta de la Durance, proche des parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, dans le département des Bouches-du-Rhône. La plaine de la Crau forme un triangle d'une surface d'environ 52 000 hectares entre Arles, Salon-de-Provence et Istres.

La Crau était historiquement une "pelouse pastorale" aride, formant une végétation unique, nommée coussoul (ou coussous), aujourd'hui fragmentée et réduite, constituant la Crau sèche, dernier habitat de type steppique d'Europe occidentale. Il subsiste environ 11 500 hectares de steppe intacte. La partie nord de la Crau (qui s'étend notamment sur les communes de Saint-Martin-de-Crau, Eyguières, Istres, Mouriès et Arles), qui fut irriguée à partir du XVI^e siècle par le canal de Crau et mise en culture, forme la Crau verte, qui donne un foin réputé, le Foin de Crau, la seule production non destinée à l'alimentation humaine à avoir obtenu une Appellation d'Origine Protégée (l'équivalent européen de l'AOC).

Cette plaine constituée d'alluvions caillouteuses sur un sous-sol rocheux, est une zone exceptionnelle par son sol et son climat.

Grâce à son terroir, son climat, sa faune, sa flore, la plaine de la Crau est un milieu naturel unique et exceptionnel dont la spécificité favorise la production d'un foin de haute qualité.



“

La Crau fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions.

La Crau sèche a été classée en 1991, par la Communauté Européenne, en ZPS (Zone de Protection Spéciale).

En 2001, 7 452 hectares ont été classés en Réserve Naturelle et plus de 40 216 hectares de Crau sèche et de prairies irriguées sont classés en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) dans le cadre de Natura 2000.

La ZPS a connu une extension de sa surface, qui est passée de 11 500 hectares à 40 216 hectares par arrêté du 9 février 2007.

La ZPS, qui ne comprenait que des "coussouls" de Crau, couvre la presque totalité de la Crau en dehors des zones urbaines.

”

Le Foin de Crau AOP, ce sont près de 300 hommes et femmes qui, de génération en génération, se consacrent avec passion à la transmission d'un authentique savoir-faire: la production d'un fourrage d'excellence.

Il s'agit d'une production à taille humaine, sur un espace limité, où l'homme et ses interdépendances avec le milieu naturel ont donné naissance, au fil du temps, à un terroir unique et à un produit original, inimitable.

Il existe un lien très étroit entre la production de Foin de Crau et l'élevage. Sur l'ensemble des producteurs-adhérents, plus de 30 % sont des éleveurs, principalement d'ovins, de bovins et de chevaux.

Avec l'évolution des techniques de production, le choix des conditionnements s'est élargi. Le Foin de Crau est proposé aujourd'hui sous différentes formes : grosse balle, petite balle, matelas, paquet et sachet dont le poids et la dimension répondent à différentes possibilités de manipulation, de stockage et d'usage.

Nos producteurs et négociants sont en mesure d'assurer des livraisons rapides dans toute la France ainsi qu'à l'international grâce à une organisation logistique performante et réactive.

Aller plus loin...



La production de Foin de Crau AOP

Les chiffres clés 2023

NOMBRE D'EXPLOITATIONS
261

SURFACE DE PRODUCTION AOP
10 163 hectares de prairies

PRODUCTION
70 800 Tonnes

NATURE DE LA PRODUCTION
30 % petites balles
70 % grandes balles

PRIX DE VENTE MOYEN
200 à 300 euros la Tonne

RENDEMENT MOYEN THÉORIQUE
8,5 tonnes/hectare

VENTE DIRECTE
20 %

VENTE PAR LE NÉGOCE
80 %

Le Foin de Crau AOP

Une origine ancienne

L'histoire du Foin de Crau a commencé bien avant 1948 ! Dès la fin du XIXe, les producteurs de Foin de Crau s'organisent, dans un premier temps en syndicat à l'échelon communal. En 1894, un syndicat des producteurs de Foin de Crau d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau se constitue, avec pour objectif l'obtention d'un label de qualité. En 1924, il se transforme en un syndicat réunissant l'ensemble des producteurs de la Crau, y compris l'interprofession.

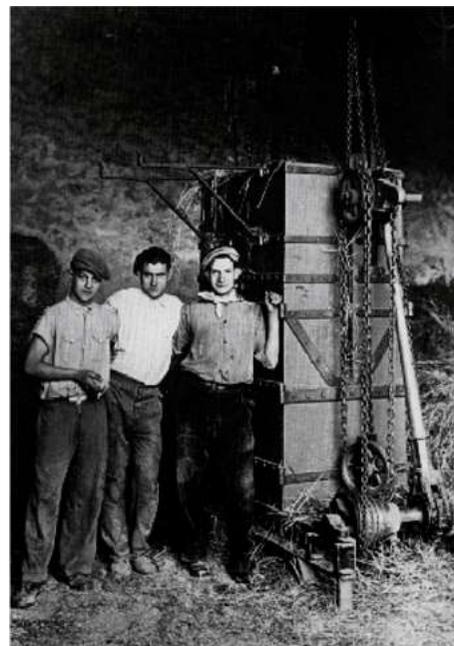
L'objectif est de structurer la filière et de déposer un label de qualité pour le Foin de Crau afin d'améliorer la valorisation du fourrage, qui offre des qualités uniques.

En 1941, les géologue et botaniste René Molinier et Gabriel Tallon définissent le périmètre de la zone de production, qui est acté par arrêté préfectoral. S'ensuit l'obtention d'un premier label de qualité par arrêté du ministère de l'Agriculture, le 28 juin 1948, qui devient une appellation d'origine judiciaire en 1958, à la suite de procès faits à des négociants qui usurpaient le "label Foin de Crau".

Dix ans plus tard, le syndicat disparaît avec l'arrivée de la mécanisation des récoltes et des conditionnements. L'étiquetage manuel devient obsolète... Suite à la grande sécheresse de 1976, la Crau a été fortement sollicitée pour alimenter les régions de l'Ouest de la France fortement touchées par un manque de fourrage. La profession s'est trouvée totalement désorganisée face à cette demande et a décidé de créer une nouvelle structure qui est le Comité du Foin de

Crau actuel. Une nouvelle ère s'ouvre avec la ficelle rouge et blanche, nouveau système "d'étiquetage" des balles de foin que le Comité du Foin de Crau met en place dès sa création, en 1977.

En 1990, la nouvelle loi sur les appellations d'origine, jusque-là réservées aux vins et aux fromages, généralise la labellisation à l'ensemble des productions agricoles. Le Comité décide alors de revendiquer une véritable AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et dépose une demande en 1992 auprès de l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine). Cinq ans plus tard, en mai 1997, il obtient l'AOC puis en novembre de la même année l'AOP (Appellation d'Origine Protégée), son équivalent européen.



Ancienne presse du début du XXe siècle.



Repères

Les dates clés de la naissance de l'AOP Foin de Crau

1894

Création du Syndicat de défense des agriculteurs d'Arles et de St Martin de Crau.

1924

Syndicat de défense des Producteurs de Foin de Crau sur l'ensemble de la Crau.

1941

1er octobre, Arrêté préfectoral sur l'aire géographique de production du Foin de Crau.

1947

Création du Groupement Interprofessionnel de Défense du Foin de Crau (producteurs et négociants).

1948

Label de qualité agréé par le ministère de l'Agriculture.

1952

Condamnation d'un négociant...

1958

7 janvier, condamnation d'un négociant et arrêt de la Cour de cassation qui reconnaît le Foin de Crau comme "Appellation d'Origine".

1960

Le Groupement compte 427 adhérents dont 411 producteurs pour 6 000 ha sous label.

1977

31 janvier, création du Comité du Foin de Crau, parution au JO du 10 février.

22 mars, dépôt de marque à l'INPI de la ficelle Rouge et Blanche par le CFC.

1990

8 juillet, nouvelle Loi sur les A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée).

1992

24 avril, demande de reconnaissance en AOC présentée par le Comité du Foin de Crau auprès de l'INAO.

1995

18 et 19 octobre, le CNPA nomme une commission d'experts, MM. Grignac (botaniste) et Emmanuel Eugène Servat (géologue).

1997

23 avril, le CNPA approuve l'aire géographique de production.

1997

Obtention de l'AOC par décret du 31/05/1997, modifié le 23/09/1999, parution au JO du 26/09/1999.

1997

24 novembre, Reconnaissance en AOP Règlement CE n°2325/97 (JO des Communautés européennes du 25/11/1997).

1998

Mise en place de l'AOC Foin de Crau.

2007

24 mai, reconnaissance du Comité du Foin de Crau comme ODG (Organisme de Défense et de Gestion) sur avis favorable du CNAOP (Comité National des Appellations d'Origine laitières, agroalimentaires et forestières) sur décision N° CNAOP2007/20 du 24 mai 2007.

2008

24 janvier, validation des principaux points à contrôler du cahier des charges par la commission permanente du CNAOP.

2017

Le nouveau Cahier des charges de l'AOP Foin de Crau est approuvé et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 31 janvier 2017.

Un peu d'histoire...

La naissance du Comité du Foin de Crau

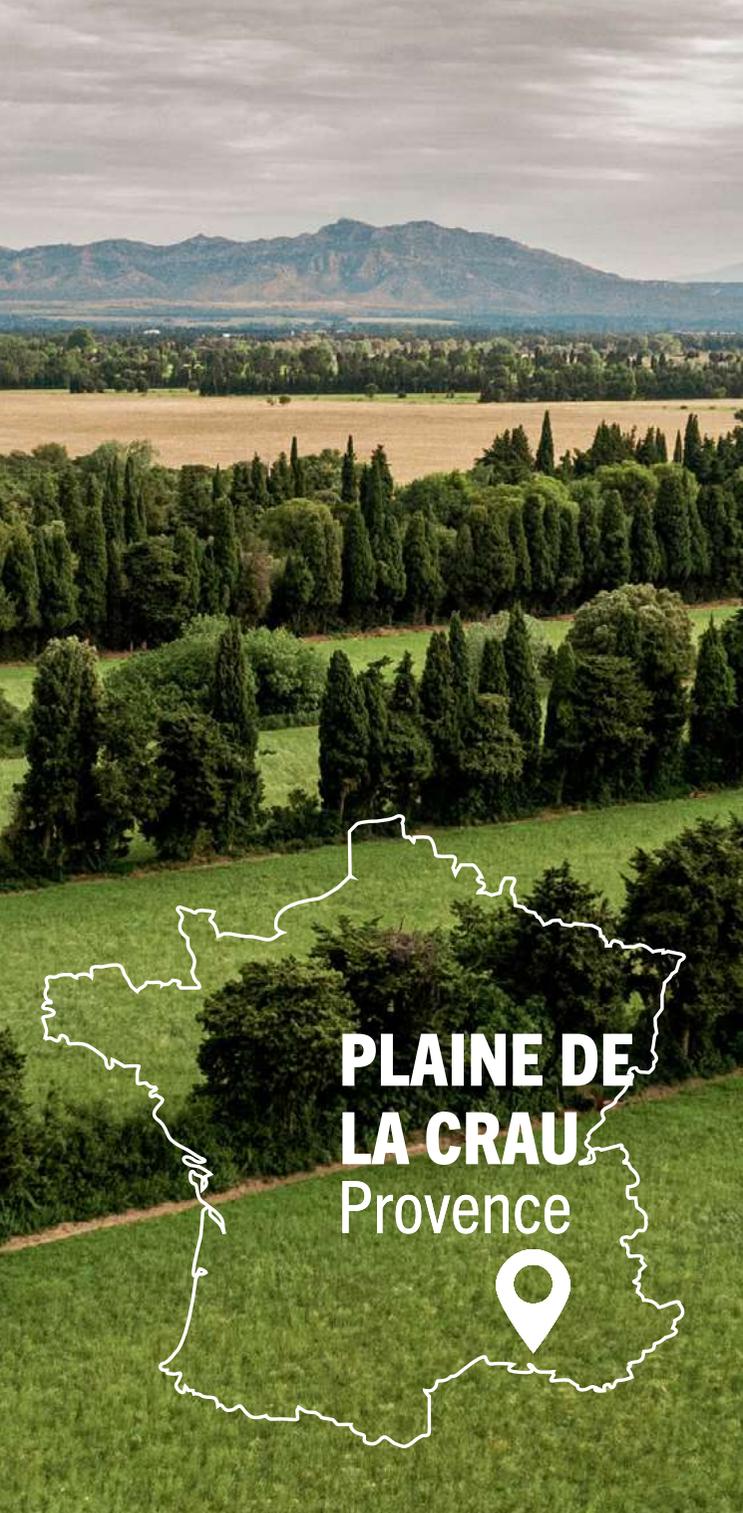
Au lendemain d'une forte sécheresse qui sévit en France en 1976, la Crau, grâce à son système d'irrigation, est une des rares régions à disposer d'une réserve de fourrage.

Afin de faire face à une importante demande de foin, et motivés par le souhait de réorganiser la filière après la dissolution du précédent syndicat à la fin des années soixante, quatre producteurs ont l'idée de recréer en 1977 un syndicat professionnel, le Comité du Foin de Crau voit alors le jour.

Dans le même temps, ses créateurs déposent la marque à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle) ainsi que son signe distinctif : la ficelle rouge et blanche.

La quête d'un label de qualité, initiée dès 1948, est à nouveau d'actualité...





**PLAINE DE
LA CRAU**
Provence

L'aire d'appellation

L'AOP Foin de Crau garantit un foin qui provient de prairies identifiées et situées sur l'aire d'appellation approuvée par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

Un arrêté préfectoral établi en 1941 détermine une **délimitation géographique** d'après une classification géologique et botanique, qui sera reprise par le décret de la mise en place de l'**AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)** Foin de Crau en 1997 puis de l'**AOP (Appellation d'Origine Protégée)** la même année.

Le périmètre se situe à l'intérieur du territoire des communes suivantes : Arles, Aureille, Eyguières, Grans, Istres, Lamanon, Miramas, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau et Salon-de-Provence. Ce décret du 31 mai 1997 sera abrogé suite à l'arrêté de la Commission européenne sur "Époisses" et remplacé par un décret daté du 23 septembre 1999, paru au JO du 26 septembre 1999.



Les prairies en production AOP couvrent une zone relativement petite de 10 093 hectares sur les 52 000 hectares que compte la plaine de la Crau.

Elles sont réparties sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Eyguières, Mouriès, Aureille, Lamanon (70 % des surfaces totales) et Salon-de-Provence, Istres, Grans et Miramas (30 %).

La richesse des prairies

Selon les normes botaniques du Foin de Crau telles que les a établies le botaniste Gabriel Tallon, on recense 80 espèces de plantes dans les prairies de Foin de Crau.

C'est cette composition floristique qui en fait sa richesse. La flore de la prairie de Crau est très caractéristique et elle doit obéir au strict cahier des charges de l'AOP. Elle évolue en fonction des coupes pratiquées.

Le Foin de Crau est composé de 30 à 50 % de graminées (poacées) (dont le fromental et le dactyle pelotonné), 25 à 35 % de légumineuses (incluant du trèfle violet des prés et du trèfle rampant) et de 25 à 35 % d'herbes diverses. Sa composition floristique correspond à un cahier des charges précis, établi par le décret n°2015-1226 du 2 octobre 2015 et par le Journal Officiel de l'Union européenne en date du 31 janvier 2017 du règlement d'exécution (UE) n°2017/156.



Comment naît une prairie de Crau ?

Le futur champ doit être épierré et nivelé avec une faible pente (0,2 à 0,3 %) pour pouvoir pratiquer une irrigation par submersion. Enfin, un canal d'irrigation y amène l'eau.

La première année, une luzerne ou un mélange prairial est semé. Peu à peu, les autres espèces apparaissent spontanément pour aboutir, au bout d'une dizaine d'années, à un état d'équilibre. Il faudra de 5 à 10 ans à partir d'un mélange prairial et de 10 à 15 ans à partir d'une luzerne.

Toute la science de l'agriculteur consiste à maintenir la prairie en veillant à l'irrigation, à la fumure et aux pâturages d'hiver. Toute modification nécessitera le même processus et le même temps pour revenir à l'état d'équilibre.

Les prairies naturelles permanentes ne sont jamais ressemées, ni labourées. La terre laissée dans son état originel est enrichie par les apports en limons de la Durance, à chaque submersion. Année après année, les prairies se façonnent.



27 PLANTES POUR UN ALIMENT COMPLET

La flore est constituée d'un équilibre de 30 à 50 % de graminées (fromental, dactyle, fétuque), 25 à 35 % de légumineuses (trèfles, minette, lotier) et 25 à 35 % de plantes diverses.

Reconnaissance des parcelles de Foin de Crau AOP : des critères spécifiques à respecter

L'association végétale de la prairie est à base de fromental (*Arrhenatherum elatius*) qui doit représenter au moins 25 % de la composition floristique.

De nombreuses prairies pâturées tardivement, en février, peuvent porter plus de 35 % de fromental. Les espèces obligatoirement présentes, en plus du fromental, sont : le dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata*), le trèfle violet (*Trifolium pratense*) et le trèfle blanc (*Trifolium repens*). Ces 4 espèces doivent dépasser 65 % de la composition floristique (mesure avant la première coupe).



La flore de la prairie susceptible de produire du Foin de Crau AOP doit présenter des espèces constantes et abondantes (toutes de bonne qualité nutritionnelle), mais aucune de ces espèces ne doit dépasser en importance les espèces obligatoirement présentes (cas de la féтуque des prés par exemple se substituant au fromental en zone humide). Par contre, les espèces constantes et peu abondantes sont souhaitables en faible quantité car elles affirment la richesse floristique du Foin de Crau AOP. Ces espèces, à valeur fourragère souvent faible, ne doivent pas dépasser 10 % de la composition floristique totale.



Espèces constantes et abondantes

Liondent
Paturin des prés
Ray grass
Lotier corniculé
Plantain lancéolé
Achillée
Vesce
Luzerne lupuline
Féтуque des prés
Carotte sauvage
Pissenlit

Espèces présentes et peu abondantes

Gaillet blanc
Galium jaune
Centaurée des prés
Pâturin commun
Pâturin à feuilles étroites
Brome dressé
Flouve odorante
Féтуque rouge
Houlque laineuse
Lotier pédonculé
Vesce à feuilles étroites

Espèces tolérées à titre exceptionnel

Brome mou
Pâquerette
Crépis
Panais
Crételle
Amourette
Avoine jaunâtre



Découvrir l'Herbier des prairies de Foin de Crau AOP

Un savoir-faire ancestral

Grâce à un savoir-faire ancestral, les agriculteurs ont mis au point des méthodes de culture reconnues.

Le Foin de Crau se récolte de mai à septembre, sous des conditions climatiques favorables par rapport à d'autres régions plus arrosées.

Le rendement total obtenu pour les trois coupes varie de 7 à 10 tonnes par hectare et par an.

Le terroir permet une fenaison et un séchage plus rapides grâce à une insolation et une ventilation importantes.

Il n'y a pas en Crau de séchage artificiel, tout est séché au soleil !



TROIS COUPES ANNUELLES

adaptées aux besoins spécifiques de chaque animal

L'exploitation classique de la prairie de Crau consiste en trois coupes fauchées, espacées en moyenne de 50 jours, et une quatrième coupe qui est pâturée d'octobre à fin février, par les moutons de retour de la transhumance dans les Alpes.

LA 1^{re} COUPE

DÉBUT MAI
À FIN MAI

C'est la coupe la plus abondante. Elle représente 50 % de la production. Son foin long et riche en graminées, est surtout destiné à l'alimentation des chevaux et à l'engraissement des bovins.



LA 2^e COUPE

FIN JUIN À
DÉBUT JUILLET

Le foin est un peu moins abondant : 30 % de la production. Équilibrée, cette coupe est principalement destinée à l'alimentation des chevaux d'élevage, des vaches et des brebis laitières dont elle accroît les performances laitières.



LA 3^e COUPE

MI-AOÛT À
MI-SEPTEMBRE

Cette coupe représente 20 % de la production. Coupe la plus riche en légumineuses. Elle nourrit les brebis et les chèvres d'élevages fromagers de qualité AOP, car le Foin de Crau est connu pour favoriser la production d'un lait riche en matières grasses.



ES 4 ÉTAPES DE LA FENAIISON



1 • LE FAUCHAGE

C'est la coupe du fourrage au stade de pousse optimum (30 à 35 jours de repousse) alliant une bonne quantité de biomasse et une bonne valeur alimentaire. Elle est réalisée de préférence le soir ou le matin tôt quand il n'y a pas de rosée à l'aide d'une faucheuse rotative à disques ou à tambours.

2 • LE SÉCHAGE

Le fanage

Cette opération consiste à retourner le fourrage pour faciliter le séchage de l'herbe après la fauche. Elle peut être répétée plusieurs fois si nécessaire, en fonction de la densité de la masse fourragère récoltée. Elle est réalisée à l'aide d'une faneuse, une fois la rosée disparue (à partir de 10 heures du matin) et avant que le foin ne soit trop sec. Le fanage n'est souvent pas nécessaire en deuxième coupe.



L'andainage

Il consiste à rassembler le fourrage préalablement séché en plusieurs andains de forme la plus régulière possible afin de permettre un pressage régulier. Cette opération consiste à soulever le foin pour une meilleure aération et un meilleur séchage. Il permet aussi de limiter le contact du foin avec le sol, évitant le plus possible les remontées d'humidité. Ce travail est réalisé avec un giro-andaineur, un râteau soleil ou un râteau à tapis. Pour accélérer le temps de séchage, il est conseillé de faire des petits andains dans un premier temps, puis de les doubler juste avant le pressage.

3 • LE PRESSAGE

Le pressage en Crau est fait uniquement en balle carrée, il n'y a pas de Foin de Crau AOP en balle ronde. Nous pouvons caractériser le format des balles en 3 catégories : les petites balles (30 à 35 kg avec 2 ficelles), les balles matelas (160 à 240 kg avec 4 ficelles) et les

grosses balles (de 300 à 600 kg avec 4 à 6 ficelles).

Les largeurs des balles sont 45 à 50 cm (petites balles), 80 cm (balles matelas) et 80 ou 120 cm (grosses balles).

Afin de mécaniser la manutention des petites balles, elles sont vendues majoritairement en paquets de 12 à 14 balles soit 2 rangées de 6 balles ou 7 balles. La mise en paquet est effectuée par des groupeurs de balles au moment du pressage ou juste après.

4 • LE STOCKAGE

Le foin doit être stocké en meule, le jour même ou au plus tard dans les 24 heures qui suivent le pressage, en étant isolé du sol et des murs du lieu de stockage comme indiqué dans le cahier des charges de l'AOP.





Un fourrage d'excellence

Le Foin de Crau AOP revêt sa marque d'excellence : une ficelle rouge et blanche qui le distingue des autres fourrages.



Le Foin de Crau est le premier aliment pour animaux et encore le seul aujourd'hui à bénéficier de la reconnaissance du plus haut label de qualité européen : l'Appellation d'Origine Protégée. Engagée par les producteurs dès 1948, cette démarche qualité est un gage de sécurité alimentaire pour les propriétaires attentifs au bien-être de leurs animaux.

De la mise en place des prairies à l'irrigation gravitaire, de la fertilisation sans azote ou avec très peu d'azote, aux rendements inférieurs à 10 tonnes à l'hectare, au rythme des trois récoltes ou coupes, espacées de 40 à 70 jours et enfin à l'entreposage sur place... autant de gestes fidèles au savoir-faire transmis par nos aînés, que nous perpéтуons depuis le XIXe siècle.

En 2017, un nouveau cahier des charges de l'AOP Foin de Crau a été approuvé avec l'intégration de nouveaux conditionnements et la limitation des fertilisants azotés, traduisant la capacité d'adaptation d'un savoir-faire ancestral aux méthodes de production et modes de consommation actuels.

Parmi les foin s les plus nutritifs au monde, le Foin de Crau peut être considéré comme un « super-aliment » pour nos animaux. Il offre une ration dix à vingt fois plus riche en minéraux et oligo-éléments que d'autres fourrages, grâce à l'eau de la Durance, très minérale, et à sa composition floristique unique.

Le Foin de Crau est aussi très apprécié par les éleveurs de chevaux et de chèvres car il est très peu poussiéreux (absence de terre et d'espèces floristiques allergènes).



L'aliment naturel et complet du cheval

LES CRITÈRES STRICTS D'ÉVALUATION DES CONDITIONS DE PRODUCTION DU FOIN DE CRAU AOP



1. Les outils de production

- La localisation des prairies concerne une aire géographique délimitée. L'appartenance à la liste des parcelles identifiées est contrôlée (contrôle documentaire et/ou contrôle de terrain)
- Localisation du hangar de stockage sur une aire géographique délimitée (contrôle documentaire et/ou contrôle de terrain)

2. Les conditions liées au cycle de production

- La composition floristique des prairies : la composition doit être conforme à la liste des variétés décrites dans le décret (contrôle visuel de terrain)
- La récolte : le délai entre chaque coupe est de 40 à 70 jours (contrôle documentaire et/ou contrôle de terrain)
- Les rendements doivent être inférieurs à 10 tonnes par hectare (contrôle documentaire)
- Les conditions de stockage avec un stockage en hangar permettant d'isoler les bottes de l'humidité des sols et des murs (contrôle de terrain).

3. Le contrôle produit

- Les caractéristiques du produit doivent être conformes à la composition floristique des prairies (examen sensoriel)
- Identification du produit par une ficelle rouge et blanche
- Bulletin d'accompagnement (contrôle visuel de terrain et contrôle documentaire)

Un foin sain

Le Foin de Crau AOP fait partie des foin les moins poussiéreux, merci l'irrigation gravitaire !

Le Foin de Crau AOP présente des concentrations en poussière respirable et en spores fongiques peu élevées par rapport à d'autres fourrages. Il présente une qualité plus homogène par rapport aux enrubanés qui eux n'ont pas de poussière mais des concentrations en spores fongiques très importantes. Cette absence de particules peut être mise en relation avec le système d'irrigation de la Crau : le fait d'irriguer gravitairement les prairies limite la présence de terre et de déchets dans le foin et donc le développement de poussière.



Un foin appétent

Son appétibilité est reconnue grâce notamment à sa texture formée de longues tiges craquantes dont les chevaux raffolent en particulier. En effet, la première coupe est la plus riche en graminées donc en longues tiges : c'est la coupe la plus adaptée aux chevaux car riche en fibres. Par son équilibre entre graminées et légumineuses, la seconde coupe peut également convenir aux chevaux. De plus, le Foin de Crau AOP a une odeur agréable et très parfumée, ce qui attire les animaux. Et sa richesse en sodium améliore son appétence.

Un foin riche avec d'excellentes valeurs nutritionnelles

Comparé aux autres foins, le Foin de Crau AOP présente de meilleures valeurs nutritionnelles, notamment en minéraux et oligo-éléments, et offre une meilleure appétence.

Riche en calories : la valeur en unité fourragère dépend des matières azotées présentes dans le fourrage et de la cellulose brute. Une valeur unité fourragère élevée est synonyme d'une valeur en cellulose brute faible et d'une valeur de matière azotée élevée. Plus le fourrage est riche en cellulose, moins il sera digestible. Le Foin de Crau AOP fait donc partie des fourrages les plus digestibles. Ce foin présente ainsi une très bonne valeur énergétique par rapport à d'autres foins présents sur le marché.

Riche en protéines : le taux protéique du Foin de Crau AOP est également plus élevé et surtout plus régulier que celui des autres foins. Les protéines sont apportées par les légumineuses, riches en matière azotée.

Riche en matière minérale : celle-ci est considérable, grâce aux légumineuses qui complètent sa composition floristique et surtout grâce au mode d'irrigation des prairies. En effet, les eaux de la Durance sont des eaux très riches en minéraux. Le Foin de Crau AOP présente une teneur en matière minérale supérieure à toutes les autres références de foin de graminées dans le monde. Il est particulièrement riche en calcium et autres minéraux (phosphore, magnésium et potassium) et en oligo-éléments : fer, zinc, cobalt, manganèse, cuivre, iode et molybdène. Nous pouvons également noter une certaine richesse en vitamine E et sélénium qui sont des antioxydants primordiaux.

Un foin de qualité constante

Le Foin de Crau AOP est un fourrage régulier tant au niveau de sa qualité que de sa quantité. Cette régularité est le résultat de l'association de plusieurs critères de production historiques :

- Un mélange relativement homogène d'une **vingtaine d'espèces végétales différentes** : graminées, légumineuses, plantes diverses dans les prairies permanentes de Crau.

- **Un terroir spécifique** : la Crau est l'ancien delta fossile de la Durance, le sol y est caillouteux et de texture limoneuse. Les sols sont très filtrants.

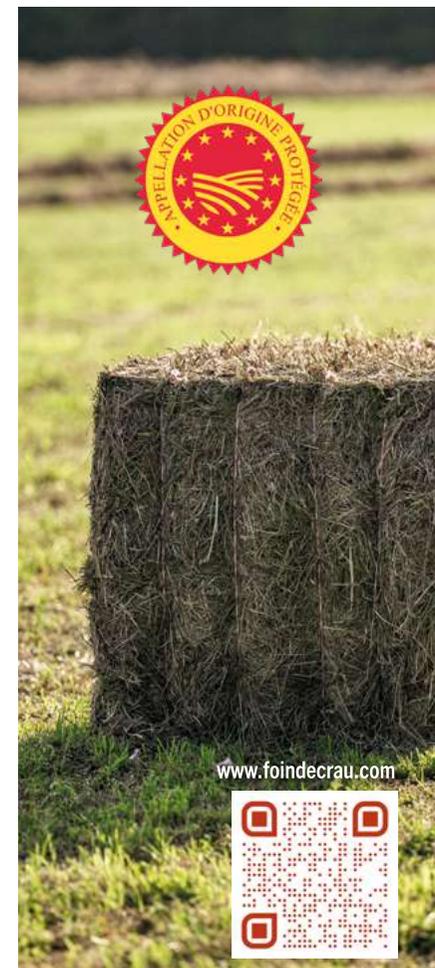
- **Des conditions de récolte particulières à la région** (météo favorable grâce au soleil et au mistral, ce qui fait que le séchage est rapide, peu de manipulations qui abîment le foin...). Ces conditions restent spécifiques à la plaine de la Crau : c'est une des régions les plus ensoleillées de France, présentant une faible pluviométrie.

- **Un savoir-faire ancestral des producteurs de Foin de Crau.** L'irrigation en Crau date du XVI^e siècle, les prairies sont irriguées avec les eaux de la Durance qui sont d'une richesse exceptionnelle en minéraux et c'est en grande partie cette eau qui confère ses propriétés au foin de Crau et qui en fait un fourrage d'une très grande qualité.

- **Des pratiques de fertilisation raisonnées.**

Au niveau de la fertilisation, l'apport d'azote est limité dans le cahier des charges du Foin de Crau AOP à 40 unités par hectare (dernière modification du cahier des charges, en 2017). La fumure azotée est très peu ou pas utilisée en Crau pour préserver et éviter une simplification de la composition floristique comme c'est le cas avec les simples Ray-grass des foins agricoles classiques. L'azote favorise en effet les graminées au détriment des légumineuses et des plantes diverses (à moindre degré). La technique repose sur un équilibre entre les apports des deux éléments principaux : le phosphore et le potassium.

Le bon dosage de ces éléments est la base de l'équilibre floristique des prairies de Crau. L'azote n'est quasiment pas utilisé en Crau car il contribue à modifier l'équilibre floristique des prairies. Les rares producteurs qui en ajoutent le font après la première coupe dans le but de développer les graminées de la seconde coupe. Les graminées rendent le foin plus grossier, plus fibreux, donc plus appétant pour les chevaux.





SEUL FOURRAGE SOUS AOP

Label Qualité dès 1948
AOC/AOP en 1997
Ficelle rouge et blanche,
garante de son authenticité.
Cahier des charges rigoureux
Contrôles réguliers



ORIGINE GARANTIE

Système d'étiquetage
dès 1948.
Garantie de l'aire
de production.



TRAÇABILITÉ ASSURÉE

Avec le bon d'accompagnement
du producteur remis à la livraison.



DES CONDITIONNEMENTS ADAPTÉS À CHAQUE EXIGENCE

Dans les années 1990 et 2000, les producteurs de Foin de Crau adoptent des changements au niveau de la mécanisation de la production. En effet, pour pallier la pénibilité de la manipulation des petites balles et pour faire face au manque de main-d'œuvre pour la récolte de foin et pour le chargement des camions en hiver, beaucoup sont passés des balles de moyenne densité aux balles de haute densité avec de fait l'augmentation de la taille des outils de fenaison.

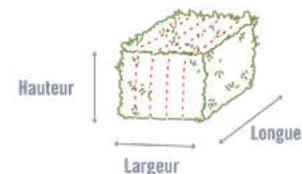
Aujourd'hui, les balles de haute densité représentent plus de 70 % de la production. La production de Foin de Crau a donc conservé encore environ 30 % de la production en balles de moyenne densité, ce qui constitue une exception à l'échelle nationale car ce type de conditionnement a quasiment disparu.

Cela est dû aux exigences de notre clientèle, notamment dans le milieu des chevaux mais aussi pour la Corse où les petites balles restent privilégiées.

GROSSES BALLES (HAUTE DENSITÉ)

Deux largeurs : 80 cm et 1,20 m
(4 et 6 ficelles)
Hauteurs : 47, 50, 60, 70, 80, 90 cm.
Longueur : de 2m à 2,40 m.

Poids et dimensions :
200 kg : 80X47, 80X50, 80X60 cm
300 kg : 80X70, 80X80, 80X90 cm
400 kg : 120X60, 120X70 cm
500 kg : 120X90 cm



PETITES BALLES (MOYENNE DENSITÉ)

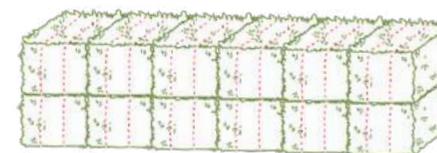
Largeur : de 47 à 49 cm (2 ficelles)
Hauteur : de 36 à 37 cm.
Longueur : de 1m à 1,20 m.

Poids et dimensions :
Entre 30 et 40 kg selon les dimensions.



PAQUETS DE PETITES BALLES

12 ou 14 petites balles groupées.



SACHETS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Plus petits conditionnements (De 1 à quelques kg)



BIO
Les logos apposés par
les producteurs en Bio.



L'irrigation gravitaire

Un système d'irrigation complexe

Pour remédier au manque d'eau dans la plaine de la Crau, les hommes ont donc conçu un réseau complexe d'irrigation permettant la création des prairies verdoyantes de la Crau verte. Ce moyen d'irrigation, à partir des eaux dérivées de la Durance, a entraîné au cours du temps le dépôt d'une importante couche de limon fertile, favorable à la culture.

La construction d'un sol et de nappes phréatiques

L'irrigation a des effets induits sur le sol et le sous-sol. Sous l'action de l'irrigation gravitaire, la plaine de la Crau, caillouteuse et inculte à l'origine, est devenue une plaine riche. Un sol fertile s'est construit grâce à l'arrosage. L'eau de la Durance charrie des limons qui se composent d'importantes quantités de matière solide, argile, carbone, chaud, azote... le tout réunissant les conditions les plus favorables à la constitution de terres arables très fertiles.

L'irrigation en Crau est de type gravitaire

Il s'agit de la plus ancienne technique utilisée par l'homme. La prairie est submergée pendant quelques heures, le temps que l'eau descende en bout de parcelle.

La période d'irrigation dure 7 à 8 mois, elle débute courant mars et se termine en octobre. L'irrigation des parcelles doit s'effectuer tous les 7 à 10 jours, elle se fait selon la répartition des tours d'eau entre les producteurs.

Chaque hectare arrosé reçoit en moyenne par an entre 15 000 et 20 000 m³ d'eau. Les quatre cinquièmes étant reversés au milieu naturel notamment dans la nappe phréatique. L'irrigation reste un point clé de la production de Foin de Crau. Une irrigation bien menée conditionne la quantité et la qualité du fourrage. De plus, ce système d'irrigation présente l'intérêt de limiter la pollution du foin par de la terre (nids de rongeurs), ce qui diminue le taux de poussière du foin. Des analyses d'eau d'irrigation venant de la Durance ont montré une certaine richesse en éléments minéraux. En effet, l'eau d'irrigation apporte suffisamment de minéraux pour satisfaire les besoins du foin de Crau, à l'exception des trois principaux éléments : Azote (N), Phosphore (P) et Potassium (K), qui doivent être apportés à part mais dans des quantités moindres. Cette eau est, entre autres, très riche en calcium.



L'IRRIGATION GRAVITAIRE : DE L'EAU POUR TOUS !

Une technique d'irrigation
des prairies de Foin de Crau,
vitale pour le territoire.



Le partiteur du Merle,
véritable prouesse technique
construite au XVIIIe siècle
et toujours en activité.

DES CANAUX HISTORIQUES

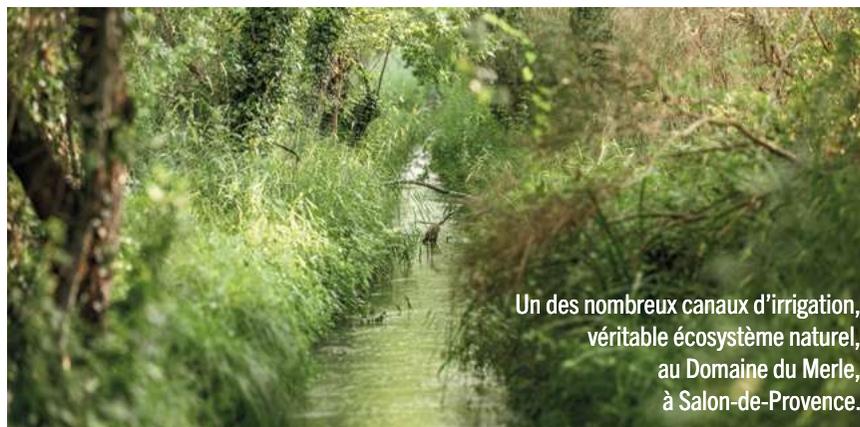
Un savant jeu de canaux
construits dès le XVIe
siècle par l'ingénieur
Salonnais Adam de
Craponne.



Une martellière sur un canal
d'irrigation d'une prairie de
Foin de Crau AOP.

UN RÉSEAU D'IRRIGATION COMPLEXE

400 km
de canaux
principaux
1600 km
de filiales
privées



Un des nombreux canaux d'irrigation,
véritable écosystème naturel,
au Domaine du Merle,
à Salon-de-Provence.

IRRIGATION GRAVITAIRE ET PRODUCTION

L'irrigation des prairies
par submersion avec
l'eau minérale de la Durance
assure **70% de la recharge en eau
de la nappe phréatique,**
de mars à octobre,
chaque année.

Un écosystème vertueux

L'interdépendance des prairies de Foin et du pastoralisme

En Crau, contrairement au système agricole classique consommateur d'eau, c'est la culture du foin qui assure la ressource en eau du territoire.

À l'origine, la Durance était un fleuve tumultueux qui rejoignait directement la Méditerranée par son delta. Aujourd'hui, les nombreux aménagements initiés au XVI^e siècle ont fait de ce fleuve une rivière qui se jette dans le Rhône à la hauteur d'Avignon, et dont l'eau est précieusement "récupérée" grâce à la culture du Foin de Crau.

Ce sont les prairies permanentes de Foin de Crau qui, arrosées gravitairement par submersion régulière avec les apports en eau de la Durance, via les canaux d'irrigation, filtrent et rechargent en eau la nappe phréatique de la Crau (classée d'intérêt patrimonial majeur) et en assurent la qualité.

Elle constitue la ressource en eau potable de plus de 300 000 habitants et la ressource en eau douce de nombreuses activités essentielles à la vie économique du territoire, en particulier dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que pour l'irrigation par goutte à goutte ou micro aspersion des surfaces arboricoles ou maraîchères de la Crau.



«La biodiversité de notre territoire dépend essentiellement du maintien de l'élevage et du Foin de Crau.»

La Crau est un fantastique exemple d'interaction entre l'homme et la nature ayant conduit à la création d'un paysage et d'un écosystème uniques au monde, possédant de fait une grande originalité et une forte richesse biologique. Il s'agit d'une synergie entre une agriculture (élevage) et un environnement favorable à la biodiversité (milieu stressant mais non extrême comme les déserts chauds ou froids). Le gradient de pâturage présenté précédemment et la diversité des choix de conduite des troupeaux offrent ainsi des habitats de nidification favorables à une faune complexe.

Pour autant, l'activité de pâturage pratiquée n'est pas une activité folklorique ou de subsistance : elle participe à l'activité économique de deux régions (Provence et Alpes) et constitue le moteur de la formation au métier de berger en France (école du Domaine du Merle à Salon-de-Provence).

Avec plus de 100 000 brebis présentes sur les coussouls, il s'agit là d'une des plus fortes concentrations ovines en France, dont l'impact global sur la biodiversité est favorable tant que se maintiennent les pratiques d'élevage traditionnel.

L'équilibre des paysages, de la nappe et de la richesse écologique dépend de la préservation de la culture du Foin de Crau et de la tradition de l'élevage.



Le Ganga Cata

Crédit photo : Jean-Christophe-bartolucci-CEN PACA



Le pastoralisme et la production de foin, en Crau, ont tissé au cours du temps des liens d'interdépendance extrêmement forts. Le pâturage des regains d'automne assure la fumure des prés et une bonne reprise de la végétation la saison suivante. L'élevage ovin et la production de fourrage ont su s'adapter à ce terroir si particulier. Ils permettent le maintien et l'équilibre de l'écosystème entre la Crau sèche des coussouls et la Crau verte des "prairies irriguées".

La Crau est traditionnellement une terre pastorale qui tire parti du cycle de l'herbe. Les prairies sont la base hivernale des troupeaux transhumants.

En été, la plaine de Crau est trop sèche et il n'y a plus assez d'herbe pour nourrir les troupeaux. Les bergers vont donc chercher l'herbe nouvelle dans les Alpes : c'est la transhumance. Lorsque les troupeaux reviennent après l'été dans la plaine de Crau, ils y trouvent une ressource de qualité, sûre et abondante : le Foin de Crau. C'est un atout essentiel car c'est aussi la période de l'agnelage.

La découverte de nombreuses bergeries néolithiques et gallo-romaines, dans le sud de la plaine, atteste du caractère multiséculaire de l'élevage en Crau. À partir du XIII^e siècle, la région devient le berceau de la grande transhumance



estivale provençale. Si les moutons étaient alors destinés à la production de laine, une reconversion des troupeaux vers la production de viande a été rendue nécessaire par une grave crise lainière au XIX^e siècle.

La Crau accueille aujourd'hui les plus gros troupeaux français. Le système d'alimentation repose, pour la grande majorité des troupeaux, exclusivement sur un pâturage de type extensif. Trois périodes peuvent être définies : la transhumance vers les massifs alpins en été, le pâturage des regains de 4^e coupe des prairies de foin en descente des estives et, enfin, le pâturage des coussouls entre mars et juin. Des cultures fourragères annuelles (herbe de printemps) peuvent occasionnellement compléter le cycle.

Actuellement, plus de 100 000 brebis réparties en 160 élevages parcourent le coussoul entre mars et juin. Puis, à la fin du printemps, les moutons sont déplacés vers le massif alpin via des bétailières spécialement aménagées afin de pâturer les alpages des Préalpes où l'herbe est abondante et de bonne qualité après la fonte des neiges. La transhumance permet ainsi de pallier la sécheresse et la chaleur qui sévissent l'été dans le coussoul.



Un patrimoine à protéger

Les Appellations d'Origine Protégée qui correspondent à une production véritablement enracinée constituent un patrimoine exceptionnel et contribuent à la construction d'une vie et d'une image territoriales.

En Crau, la culture multiséculaire de prairies permanentes et irriguées a engendré la formation d'un paysage quasi bocager qui est exceptionnel en Provence. Mais pas seulement... La production imprime sa marque dans l'espace, au travers des paysages et d'activités économiques et culturelles.

Des paysages singuliers, une identité forte

Grâce à l'irrigation, une partie du territoire a été radicalement modifiée avec l'apparition d'une Crau verte, irriguée, qui contraste avec la steppe aride des coussouls. Une véritable oasis agricole. Les canaux, le foin, les moutons, le rythme des fenaisons, la biodiversité... les paysages et de nombreuses traditions humaines sont intimement liés au foin de Crau.

Un patrimoine culturel : art de vivre en ruralité

La culture s'est imposée au fil des siècles comme un repère culturel, avec un rôle central dans le rythme de vie locale, dans l'imaginaire des habitants. Cela participe au développement d'un sentiment positif d'appartenance à un territoire doté d'une forte identité.

Un maillon vital

Indissociables de l'identité et des paysages, les prairies de Foin de Crau jouent également un rôle majeur dans l'équilibre environnemental du territoire.

Grâce à l'irrigation gravitaire, la nappe phréatique de la Crau est régulièrement réalimentée en eau qui approvisionne les populations en eau potable (300 000



habitants sont desservis). Les infrastructures hydrauliques exceptionnelles par leur conception et leur durabilité constituent également un patrimoine à sauvegarder.

Une interdépendance historique : un lien essentiel

La spécificité de notre terroir donne naissance à des pratiques humaines complémentaires : entretien et gestion des canaux d'irrigation, entretien des haies et pastoralisme.



Un engagement de la première heure... pour la préservation d'un écosystème unique.



Les canaux en Crau ont permis l'implantation de plus de 1000 kilomètres de haies. Ces haies plantées initialement pour se protéger du mistral ont créé un paysage bocager qui abrite une faune spécifique.

Ce patrimoine, cette richesse construite patiemment, les pouvoirs publics ont fait le choix légitime de les préserver. C'est pour cette raison que la Crau est devenue un site Natura 2000.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Natura 2000 est un programme ambitieux. Sur un territoire aussi vaste que la Crau, son succès dépend avant tout du dynamisme et de la synergie des acteurs concernés. Ici, le monde agricole et les associations de protection de la nature travaillent dans un même élan, en concertation, appuyés par les services de l'État et de l'Europe.

Il propose un cadre réglementaire supplémentaire, offre des financements pour la création de projets de conservation de la biodiversité à travers des mesures contractuelles, et apporte une veille environnementale du territoire. À l'époque, inédit en France, c'est le Comité du Foin de Crau qui a mis en place le premier document d'objectif Natura 2000 sur la Crau ainsi que la ZPS (Zone de Protection Spéciale). Il a été opérateur local du site de 1999 à 2008. C'est la commune de Saint-Martin-de-Crau qui a pris la suite de 2009 à 2021 et enfin le Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau s'est vu confier la gestion des deux sites Natura 2000 de Crau, en mars 2022. La

zone de protection spéciale N° FR9301595 "Crau centrale-Crau sèche" (Directive Oiseaux) et la zone spéciale de conservation N° FR9310064 "Crau" (Directive Habitats-Faune-Flore) couvrent plus de 43 000 hectares.

Ces sites ont été désignés en grande partie pour valoriser et préserver leurs habitats d'intérêt communautaire (coussouls, prairies de Foin de Crau, Coustière et zones humides) et leurs cortèges d'espèces. La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie aussi par les pratiques agricoles traditionnelles qui ont constitué, au fur et à mesure des années, un réseau de corridors biologiques typiques de Crau, servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces rares et fragiles.



“

À l'époque, inédit en France, c'est le Comité du Foin de Crau qui a mis en place le premier document d'objectif Natura 2000 sur la Crau ainsi que la ZPS (Zone de Protection Spéciale).

”



COMITÉ DU FOIN DE CRAU

+33 (0)4 90 17 06 60

comite@foindecrau.com

Domaine du Merle
Route d'Arles
13300 Salon-de-Provence
France

www.foindecrau.com



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



Contact Presse du Comité du Foin de Crau :

Didier TRONC

didier.tronc@foindecrau.com

+33 (0)6 08 41 32 63



Images numériques libres de droits disponibles
sur simple demande.

Contact : comite@foindecrau.com

+33 (0)4 90 17 06 60

www.foindecrau.com

COMITÉ DU FOIN DE CRAU

